



résiliation contrat fourniture électricité ?

Par **Vincent**, le 17/01/2011 à 18:53

Bonjour,

réponse obtenue quant aux modalités de résiliation d'un contrat de fourniture d'électricité.

Par **mimi493**, le 17/01/2011 à 20:29

Et comment ferez-vous ? L'électricité est fournie par un prestataire extérieur.

Si vous voulez parler de résilier l'abonnement électrique, oui, mais veuillez à vous déplacer, à bien préciser que vous ne voulez pas que l'accès à l'énergie soit mise en place.

Mais de toute façon, les squatteurs pourront prendre un abonnement électrique à leur nom.